

Haïti : un an après les élections, quel espoir ?

Nancy Roc*

Le 7 février 2006, René Garcia Préval est devenu le 55^{ème} président de la République d'Haïti après sa victoire à l'élection présidentielle et 51,15% des votes exprimés sur 96% des procès-verbaux traités par les autorités électorales haïtiennes. René Préval, ancien chef de l'État (1996-2001), a donc entamé, à l'âge de 63 ans, un second mandat à la magistrature suprême de l'État haïtien. Sa prestation de serment, le 14 mai 2006, a-t-elle pu mettre fin à la crise institutionnelle chronique que traversait ce pays depuis deux décennies et qui s'était alourdie après le départ en exil de l'ancien président Jean-Bertrand Aristide, le 29 février 2004 ?

En choisissant le parti *Lespwa* (L'espoir) de René Garcia Préval, le peuple haïtien a misé sur un homme « simple » pour accomplir une tâche excessivement complexe, voire quasi impossible : celle de rétablir l'autorité de l'État et de mettre ce pays exsangue sur les rails de la démocratie en cinq ans, après des décennies de dévoiement politique, économique et institutionnel.

Une transition imposée par la communauté internationale

À la chute d'Aristide, Haïti offre l'apparence d'un pays ravagé par une guerre civile. «*Avant et après le départ d'Aristide,*

Lavalas¹ a attaqué des entreprises et des industries de ses adversaires. Les assaillants forçaient les portes et les grilles et invitaient les gens à piller et à brûler les lieux. Plus de 400 millions de dollars de dommages, mais le pire est que cette destruction a privé les pauvres Haïtiens de leurs emplois. Haïti prendra des années à surmonter la catastrophe laissée par Aristide»², écrit Bernard Diederich.

De fait, en avril 2004, Kofi Annan, alors Secrétaire général des Nations Unies dresse un état des lieux sombre devant le Conseil de sécurité des Nations Unies: «*du fait de la poursuite de la crise politique et de l'instabilité qui l'accompagne, les réformes sérieuses ne se sont jamais concrétisées. La consolidation d'un système démocratique véritable n'a pas vu le jour ; les institutions autonomes et efficaces à tous les niveaux, en particulier dans le domaine de la sécurité publique et de l'état de droit, ne sont pas*

*L'auteure est une journaliste indépendante qui pratique son métier depuis 21 ans. Elle a collaboré avec CNN, NBC News et le Miami Herald. Exilée depuis 2005 suite à des menaces de mort et de kidnappings, elle vit à Montréal. Elle émet toujours son émission *Metropolis* sur Radio Métropole chaque week-end tout en collaborant avec des médias canadiens. Elle est souvent invitée comme conférencière sur la crise haïtienne. Elle termine actuellement un DESS en ERE avant d'entamer sa maîtrise en Relations internationales à l'UQAM. Pour la contacter : nroc04@yahoo.com

¹ Parti politique de Jean-Bertrand Aristide

² Bernard Diederich, Haïti : *Retour sur la chute de l'idole*, Alterpresse.org, 28 février 2005.

solidement ancrées et n'ont pu fournir de services publics, lacunes que les organisations non gouvernementales se sont employées à combler en dehors du cadre institutionnel, la professionnalisation de la Police nationale haïtienne a enregistré des progrès lents et irréguliers, le trafic de drogues a augmenté, les violations des droits de l'Homme et la corruption se sont poursuivies et la croissance économique véritable ne s'est pas matérialisée.»³

Ainsi, au terme de deux ans de gouvernement de transition après le départ d'Aristide, le chaos est généralisé, l'impunité règne, la corruption est endémique et 60% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) n'a jamais été mis sur pied alors que, selon les organisations internationales Oxfam, le Réseau d'action sur les armes légères (IANSA) et Amnistie internationale, environ 210 000 armes à feu légales et illégales de tous calibres circulent en Haïti, dont 13 000 détenues par des bandes armées⁴. En septembre 2004, les «chimères», gangs fidèles au président Aristide et armés par lui, ont lancé l'opération Bagdad. L'objectif avoué est de déstabiliser le pays, chasser les forces de l'ONU et rendre impossible la tenue de nouvelles élections prévues pour l'automne 2005, et ce, tant et aussi longtemps que Jean-Bertrand Aristide, ne sera pas revenu au pays. Le bilan de l'Opération Bagdad est lourd : 1,031 personnes, dont 73 policiers et 4 casques bleus de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH), ont été tuées en Haïti depuis mars 2004, dans le contexte de violence qui a suivi la chute de l'ancien président, selon un rapport rendu public le 15 juin 2005 par le Réseau national de défense des droits humains (RNDDH)⁵. La terreur s'installe

principalement dans la capitale et l'opération internationale de maintien de la paix des Nations-Unies, composée de 7,400 hommes n'arrive pas à contenir la violence. « Pire, elle pourrait avoir attisé les tensions. Ou encore, comme le bruit court à Port-au-Prince, l'avoir tolérée discrètement. Il est ainsi surprenant de découvrir que, pour certains éléments militaires et civils de la force de maintien de la paix des Nations unies, des criminels notoires pour la population haïtienne sont plutôt perçus comme de réels agents communautaires»⁶.

Le RNDDH qualifie la situation des droits humains de «catastrophique» même s'il précise que le gouvernement de transition ne s'est pas versé, comme son devancier, dans des crimes politiques⁷. C'est pourtant dans ce contexte que vont se dérouler les élections présidentielles et législatives de 2006 qui porteront, après de multiples reports et sous haute surveillance internationale, René Garcia Préval au pouvoir pour un second mandat.

Le second mandat de Préval : une gémellité en question

Les élections de 2006 sont cruciales pour Haïti et les yeux du monde entier se tournent une fois de plus vers ce petit pays pour ce moment solennel tant pour Haïti que pour la communauté internationale. En effet, la réputation de cette dernière est mise à l'épreuve et un scrutin non transparent serait

gouvernement intérimaire, Port-au-Prince, juillet 2006, www.rnddh.org

⁶ François L'écuyer, *Militarisation de la paix en Haïti*, Alternatives, Montréal, 29 juin 2005. Lors de discussions internes à la Minustah, on identifie régulièrement les chefs de gangs Samba Boukman et Ronald Fareau comme des « leaders communautaires » qui demeurent hors de toute activité criminelle. À Fort National, utilisé comme base militaire à Bel-Air pour le bataillon brésilien, ces « leaders politiques locaux » sont régulièrement consultés par représentants civils et militaires de la MINUSTAH. « Ces individus sont pourtant largement connus pour leurs activités criminelles, notamment pour leur utilisation systématique d'enfants-soldats à Bel-Air », confiait un prêtre catholique de ce quartier au journal canadien Alternatives.

⁷ RNDDH, *Février 2004-janvier 2006, Regard sur la situation générale des droits humains en Haïti sous le gouvernement intérimaire*, Port-au-Prince, juillet 2006, www.rnddh.org

³ Rapport du Secrétaire général des Nations unies du 16 avril 2004.

⁴ Alterpresse, *Plus de 200.000 armes de tous calibres en circulation, dont 13.000 détenues par les gangs*, Port-au-Prince le 16 janvier 2006.

⁵ RNDDH, *Février 2004-janvier 2006, Regard sur la situation générale des droits humains en Haïti sous le*

un échec cuisant tant pour le gouvernement de transition que pour Juan Gabriel Valdés, Représentant du Secrétaire Général des Nations-Unies. La MINUSTAH n'a pas su rétablir la sécurité à travers le pays, des zones de non droit sont nées du laxisme onusien et M. Valdés a acquis une réputation d'homme davantage intéressé par la politique que par la résolution des problèmes concrets sur le terrain. À la veille du scrutin, la méfiance des Haïtiens envers la MINUSTAH et son chef civil est donc de mise.

Le scrutin du 7 février 2006 marque un tournant décisif dans l'histoire d'Haïti. La veille du scrutin, Juan Gabriel Valdés avait déclaré que si les élections aboutissaient à un échec, l'ONU n'aurait d'autre choix que d'imposer un protectorat à Haïti. La participation massive du peuple haïtien aux urnes a constitué une magistrale démonstration du regain de souveraineté de la population. Il faudra attendre plus d'une semaine pour que René Préval soit déclaré vainqueur de l'élection présidentielle avec 51,15 % des voix sur 96% des procès verbaux. L'annonce officielle est intervenue après un changement de dernière minute du mode de comptabilisation des votes blancs. Des manifestations en faveur de cet ancien président haïtien, ex-proche de Jean Bertrand Aristide, s'étaient déroulées pendant cinq jours consécutifs à Port-au-Prince faisant craindre un chaos postélectoral. René Préval, qui devait obtenir la majorité des votes pour éviter un second tour, avait été crédité de 48,76% des voix, après la comptabilisation de 90,02% des suffrages. Le deuxième candidat le mieux placé, Leslie Manigat, n'obtenait alors que 11,8%. Les efforts diplomatiques s'étaient intensifiés dans la nuit du mercredi 15 février, par le Brésil en particulier, pour sortir de la crise et trouver une formule susceptible de donner la victoire à l'élection présidentielle à René Préval, sans recourir à un deuxième tour de scrutin. Malgré des imperfections, l'élection a été déclarée «libre» par plus de 200 observateurs internationaux. En votant massivement pour

le candidat de Lespwa (L'Espoir), le peuple haïtien a sanctionné de façon cinglante la classe politique et le Groupe des 1848 qui n'ont pas su lui offrir une alternative crédible. Ce vote indique également l'échec cuisant de la Communauté Internationale, des pays dits « amis d'Haïti » et de la MINUSTAH. Ils ont été incapables de trouver une issue heureuse à la crise, de conduire le pays vers la stabilité politique et la normalité institutionnelle. La MINUSTAH avec son budget annuel de plus de 400 millions de dollars américains, n'a pas aidé les Haïtiens à faire face aux graves problèmes socioéconomiques qui paralysent le pays : l'insécurité, le chômage endémique, la carence des services de base⁹.

Mais que représente Préval à la veille de son second mandat ?

René Préval a été introduit dans le sillage politique par Jean-Bertrand Aristide. Ce dernier, en 1990, était entouré d'un cercle hétéroclite d'intellectuels, de bourgeois, de militants, d'artistes qui croyaient tous en une nouvelle naissance d'Haïti à travers la mouvance *Lavalas*¹⁰ et ses trois piliers idéologiques : justice, transparence, participation. Préval faisait partie de cette mouvance et deviendra son Premier ministre en 1991. « *Il suivit Aristide dans son exil, connut avec lui la traversée du désert, le retour en grâce en 1994, et enfin la consécration personnelle, suprême. René Préval est arrivé au pouvoir une première fois à la faveur d'une gemellité déclarée avec Jean-Bertrand Aristide. Il devint président (1996-2001) par la volonté d'Aristide qui le désigna comme dauphin dans l'attente d'un retour au pouvoir.* »¹¹

⁸ Organisations de divers secteurs non étatiques en Haïti.

⁹ François Kawas, *Haïti - Le sens d'un scrutin, les élections du 7 février 2006*, Dial, Alterinfos America Latina

¹⁰ À cette époque, Aristide n'avait pas formé de parti politique. Lavalas (le torrent qui déferle) était un mouvement démocratique créé par une gauche progressiste qui croyait qu'Aristide allait réconcilier la nation avec son histoire.

¹¹ Jean-Marie Théodat, *Vivement Préval ?*, l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 28 février 2006 http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=839

En 2006, durant sa campagne électorale, Préval affirme avoir échoué lors de son premier mandat. La gémellité de Préval avec Aristide génère espoir et méfiance: dans l'imaginaire populaire, il incarne toujours les aspirations de *Lavalas* (justice, transparence et participation) et le peuple lui donne une seconde chance car il impute l'échec de son premier mandat à l'influence d'Aristide; d'un autre côté, beaucoup craignent qu'il endosse encore la philosophie lavalassienne et, pire, qu'il favorise un retour d'Aristide au pays. Pour beaucoup d'observateurs politiques, une nouvelle administration Préval au Palais National, signifierait un « *retour en force de l'anarcho-populisme avec son cortège de méfaits : le double jeu, le double langage, le chantage de la pseudo-lutte des classes, la corruption, l'impunité(...) La démagogie triomphante.* »¹²

Ces craintes ne sont pas sans fondements : durant sa campagne, Préval déclare que le retour en Haïti de l'ex président Jean Bertrand Aristide ne relève que de l'intéressé et utilise comme rempart la constitution haïtienne pour ne pas trancher : « *Ma position est simple (...) la constitution stipule qu'aucun Haïtien n'a besoin de visa pour laisser Haïti ou revenir dans le pays* »¹³, déclare-t-il. Or, le même jour, Aristide réitère à Pretoria son désir de revenir en Haïti et déclare : « *le vote accordé à Préval a été un vote en ma faveur. Les gens ont clairement affirmé qu'ils ont voté en ce sens pour assurer mon retour* »¹⁴. Autre sujet de préoccupation pour les observateurs politiques : des bandits et chefs de gangs notoires l'ont ouvertement appuyé pendant sa campagne et on craint qu'il les amnistie au lieu de les faire juger.

Alors, pourquoi Préval a-t-il été réélu ? Pour plusieurs raisons, entre autres. La plus souvent mentionnée : les gens ont cru, à tort

ou à raison, que seul Préval avait le pouvoir de négocier avec les bandits armés, et donc de ramener un climat de sécurité. On a voté Préval faute de mieux : la masse des candidats n'étaient pas crédibles. Force est de constater que le mouvement d'opposition à Aristide a été incapable de structurer une alternative¹⁵.

Le second mandat de Préval commence mal : on accuse le nouvel élu d'avoir voulu arracher le premier tour du scrutin et de s'être imposé par la force, notamment avec le support des bandes de rues¹⁶. Des signes inquiétants apparaissent dès l'élection du nouveau président. Tout d'abord, le 23 mai 2006, le secteur des droits humains en Haïti se trouve sous le choc à l'annonce de l'arrestation suivie d'emprisonnement, de Jean Yves Noël, directeur de l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF), institution publique enquêtant depuis 2004 sur une série de transactions financières douteuses faites par l'ancien régime *lavalas* de l'ex-président Jean-Bertrand Aristide. Ensuite, Préval renonce aux poursuites légales lancées à Miami contre Aristide par le gouvernement de transition. Enfin, les chefs de gangs, loin d'être poursuivis, acquièrent une célébrité pour leur allégeance au président. Certains sont pris en photo à côté du célèbre chanteur de rap Wyclef Jean et paraissent en première page des journaux, ce qui provoque un tollé dans les médias. « *Embrasser les bandits en les projetant en héros sur la scène politique, loin de les calmer, va davantage les*

¹⁵ Marthe Lapierre, Chargée de Programmes à Développement et Paix, *Haïti : quels pronostics pour l'avenir ?*, 23 mars 2006.

¹⁶ Marthe Lapierre, Chargée de Programmes à Développement et Paix, *Haïti : quels pronostics pour l'avenir ?*, 23 mars 2006. « La crainte, suscitée par la violence de la manifestation des partisans de Préval, que tout cela ne dégénère en chaos et le danger que cela ne remette en question le processus électoral dans son ensemble. Les représentants latino-américains ont eu de la difficulté, depuis le début de la mission internationale, à saisir correctement les enjeux de la situation en Haïti, ce qui les a menés à une position conciliatrice plutôt que ferme, notamment face à la violence exercée par les bandes armées. Il y a de fortes présomptions voulant que les chefs de la MINUSTAH ont donné leur appui à Préval, sans tenir compte de la Constitution ni de la loi, ce qu'ils n'auraient certainement pas accepté de faire dans leur propre pays. »

¹² Lilianne Pierre Paul, *Haïti-Élections : entre le pire et le vide ...*, Radio Kiskeya, le 6 février 2006.

¹³ Alterpresse, *Le retour d'Aristide en Haïti ne relève que de lui-même, selon Préval*, 22 février 2006

¹⁴ Ibid

enorgueillir et les encourager dans la délinquance. (...) Ils vont faire école car les jeunes qui observent vont bientôt singer le modèle et transformer le pays en une jungle», commente le chroniqueur Jean Erich René¹⁷.

Pour Marthe Lapierre, Chargée de programmes à Développement et Paix, cela pose aussi le problème du désarmement et de la justice : « *Le problème n'est pas seulement et strictement le désarmement, c'est aussi un problème de justice : les principaux chefs de bande, coupables de crimes innombrables, doivent être jugés. On ne peut pas tout simplement les amnistier ; c'est pourtant ce qu'ils attendent de Préval. Et Préval n'a pas fait de déclarations à ce sujet... Si le gouvernement de Préval se contente de passer l'éponge, ou pire, s'il vise à les réhabiliter, s'il en fait des acteurs dits « populaires », permanents et prépondérants, (comme on est tenté de le croire, quand il invite ces mêmes chefs de gangs dans une délégation officielle en République dominicaine) c'est un problème, c'est Lavalas sans Aristide»*¹⁸, écrit-elle.

Rompre avec le chaos et le désespoir

L'investiture de René Préval le 14 mai 2006 marque l'ouverture d'une période propice au dépassement de la polarisation politique, de la criminalité et du déclin économique qui caractérisent Haïti. Toutefois, il doit agir vite et faire face aux défis qui l'attendent pendant les 100 premiers jours de son gouvernement. D'un côté, il faut concrétiser l'espoir qu'il incarne auprès du peuple qui, désenchanté vis-à-vis de la démocratie, souhaite ouvrir un nouveau chapitre de son histoire ; de l'autre, c'est le moment idéal mais aussi sans doute la dernière chance pour extirper Haïti du chaos et du désespoir.

¹⁷ Jean Erich René est un intellectuel haïtien qui a émigré au Canada.

¹⁸ Marthe Lapierre, Chargée de Programmes à Développement et Paix, *Haïti : quels pronostics pour l'avenir ?*, 23 mars 2006

Pour l'organisation *International Crisis Group*, les 100 premiers jours de Préval seront déterminants pour sécuriser la démocratisation et établir les bases d'un long processus de relance économique et sociale. Entre autres problèmes pressants à régler, le prochain gouvernement devrait instaurer une Commission de contrôle de la Police nationale haïtienne (PNH), supervisée par la Police de l'ONU (UNPOL), pour revoir l'ensemble des autorités policières haïtiennes, du directeur Mario Andrésol jusqu'à la base, affirme le ICG. En matière de sécurité, le prochain gouvernement devra veiller à ce qu'un plan de démobilisation, désarmement et réintégration (DDR) puisse parvenir, dans un délai de six mois, à désarmer les ex-FAD'H (Forces Armées d'Haïti) et les gangs criminels urbains. L'ICG conclut en soulignant l'importance de ce tournant pour Haïti : « *Les pauvres sont la majorité, et les élites doivent reconnaître que ces Haïtiens ont des droits de vote inaliénables, et s'attendent maintenant à des changements qui amélioreront leurs conditions de vie. Autrement, Haïti pourrait devenir le premier Etat en faillite permanent de l'Hémisphère.*»¹⁹

Pendant les premières semaines qui suivent l'élection de René Préval, on observe une accalmie en matière d'insécurité et les chefs de gangs évoquent une trêve en attendant une décision du nouveau président quant à leur devenir. Ce dernier voyage beaucoup et multiplie les contacts diplomatiques tant aux États-Unis, qu'en Europe, en Amérique Latine et à Cuba. Haïti retrouve sa place au sein du Marché commun caribéen (Caricom), le président obtient également des engagements fermes pour la construction de nouvelles routes dans le cadre de la coopération entre Haïti et la France, d'une part, et entre Haïti et la Banque Interaméricaine de Développement (BID), d'autre part. Ces résultats font suite à un autre acte concret pour Haïti : la

¹⁹ International Crisis Group, *Haïti après les élections: Défis pour les 100 premiers jours de Préval*, Briefing Amérique Latine/Caraïbes N°10 - 11 mai 2006

signature le 14 mai dernier de l'accord *Petrocaribe* avec le vice président du Venezuela, José Vicente Rangel.

Toutefois, alors que l'été 2006 annonce une recrudescence du banditisme à travers la capitale, le président Préval reste pour le moins « frileux » face à deux dossiers cruciaux pour l'avenir tant immédiat qu'à long terme du pays : l'insécurité et la justice. Aucune déclaration ferme ni d'acte concret n'ont été enregistrés du côté des nouvelles autorités haïtiennes. Il en est de même en matière de lutte contre la corruption et contre la contrebande. Le Premier ministre demeure silencieux alors que Préval domine l'avant-scène politique. Les observateurs se posent déjà la question : allons-nous retourner vers un régime présidentiel traditionnel ?

À mi-parcours de sa période de grâce, le nouveau gouvernement est pressuré par une précipitation d'événements : recrudescence des kidnappings, menaces des partisans d'Aristide qui exigent leur réintégration dans l'administration publique et affrontements entre bandes rivales dans la banlieue sud / sud-est de la capitale qui auraient engendré officiellement au moins 22 morts et plusieurs blessés le 7 juillet 2006 alors que les chiffres officieux évoquent une quarantaine de morts. Le Programme d'apaisement social élaboré par le gouvernement du Premier ministre Jacques-Edouard Alexis paraît dérisoire pour contenir la violence, en particulier dans la capitale, et le peuple haïtien, attend impatiemment des actes concrets dans trois secteurs clés : la lutte contre la violence, contre la corruption et la création d'emplois. L'absence de déclaration et surtout de fermeté des nouvelles autorités face à la remontée de la violence urbaine, permettra-t-elle une fois de plus que la loi de la force remplace la force de la loi et du droit ?

« *Du chaos l'ordre doit renaître* », lance M. Mario Andrézol au Sénat de la République après sa ratification comme directeur général et commandant en chef de la Police

nationale d'Haïti pour un mandat de trois ans. Malgré la bonne foi de M. Andrézol et sa détermination à combattre l'insécurité, les moyens dont dispose la Police nationale constituent un nœud gordien : elle ne dispose que d'un policier pour 1.500 habitants alors que les gangs sont lourdement armés et que la police ne dispose pas de ces armes. René Préval déclare que la ratification de Mario Andrézol par le Parlement constitue « *un pas vers la réduction de l'insécurité* ». Le deuxième pas à franchir, a-t-il dit, est la nomination d'un secrétaire d'Etat à la Sécurité publique. Malheureusement, les nominations susmentionnées ne font pas le poids devant la prolifération des armes légères dans le pays : plus de 210 000 légales et illégales de tous calibres selon OXFAM et Amnistie Internationale. 170 000 se trouvent entre les mains de particuliers, de services de sécurité et de la police. Les bandes armées en possèdent plus de 13 000 et « ce sont des projections » soulignent des organisations dans un rapport publié en janvier 2006²⁰.

Autre problème : la mauvaise perception ou interprétation des causes de l'insécurité au niveau de la présidence devient inquiétante. En maintes occasions, le chef de l'Etat réitère sa conviction que le pays fait face à des actes de banditisme et non à une violence politique. Les déclarations des partisans d'Aristide réclamant leur réintégration au sein de l'administration publique sont pourtant clairement menaçantes : s'ils ne retrouvaient pas leur place, ces membres d'OP avaient promis de passer à l'action en annonçant le début d'une nouvelle opération dénommée « *chauve-souris* ». Le week-end meurtrier du 7 juillet 2006 à Martissant, quartier populaire de Port-au-Prince, vient malheureusement contredire la thèse du président. Des groupes armés qui se sont affrontés faisant près de 40 morts ont mené, selon la police, « une bataille rangée » entre les gangs coalisés de *Ti Bois* et *Lame Ti Manchèt* (L'armée des

²⁰ Alterpresse, *Plus de 200.000 armes de tous calibres en circulation, dont 13.000 détenues par les gangs*, Port-au-Prince le 16 janvier 2006

petites machettes) et d'autres délinquants basés à Grand Ravine. Certains informateurs évoquent une guerre ouverte entre les gangs ayant prêté allégeance à Préval et d'autres ayant juré fidélité à Aristide. La police est dépassée et des familles entières, craignant la fureur des tueurs, prennent la fuite pour se réfugier ailleurs. Aucune déclaration officielle du gouvernement ne sera faite sur cette tuerie.

Un nombre grandissant de sénateurs et de députés se montrent préoccupés par la recrudescence de la violence et questionnent la responsabilité de la MINUSTAH dans le pourrissement de la situation. « *La sécurité n'est pas uniquement une priorité pour les Haïtiens. Elle est aussi, et surtout la préoccupation première de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et également celle de tous ceux qui sont en Haïti pour aider le peuple haïtien* », rétorque la porte parole de cette mission, Sophie de la Combe, lors d'une conférence de presse le jeudi 6 juillet. Le sénateur Jean Gabriel Fortuné, membre de la Commission Défense, Justice et Sécurité publique, qui s'est abstenu de voter pour la ratification de Mario Andrésol, précise alors que « *s'il faut approuver un directeur général de la police, il ne devrait pas être sous coupe réglée de la MINUSTAH* ». On se souviendra aussi de celle de René Préval qui, après avoir désigné une nouvelle fois Mario Andrésol comme chef de la Police, a précisé : « *l'international me dit de travailler avec lui* ». Par cet ajout, le Chef de l'Etat soulignait-il qu'il ne cautionnait pas Andrésol ou a-t-il saisi l'occasion pour prendre apparemment ses distances d'un chef de la police connu pour être proche de lui ? Préval redoutait-il qu'on l'accuse de vouloir politiser la Police Nationale ? Lors de son interview accordée au journal français *Le Monde*, le président de la République déclare que « *Le gouvernement doit être plus présent. La MINUSTAH devra travailler non seulement en accord avec le gouvernement, mais je dirai presque sous la supervision du gouvernement, de l'Etat*

haïtien. »²¹. Le « presque » est noté par les observateurs politiques

Parallèlement à l'insécurité, la justice et la corruption demeurent des dossiers brûlants et pendants. En Haïti, il est clair que sans un système judiciaire adéquat et sans une lutte contre la corruption, l'impunité continuera à régner avec toutes les conséquences néfastes pour l'ensemble de la société. Le 19 juin 2006, le secrétaire exécutif du Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), Pierre Espérance, affirme que l'impunité est la principale cause de la résurgence du climat d'insécurité dans la capitale. Il souligne que des juges d'instruction ont libéré sans motif valable les auteurs de viol, de kidnapping et d'actes de violence. « *Les juges d'instruction accordent des " mains levées " à tout bout de champ en faveur des bandits arrêtés par les forces de l'ordre* », a-t-il déclaré. La justice haïtienne ne devrait-elle pas être épurée au même titre que la Police Nationale, se questionne-t-on.

En juillet 2006 Claude Moïse, rédacteur en chef du journal *Le Matin*, résume ainsi les attentes de la population face à la gouvernance : « *le nouveau gouvernement doit donc s'expliquer, expliquer et prendre des mesures énergiques pour sauvegarder sa crédibilité, faire renaître la confiance dans les dirigeants et dégager l'horizon. Il ne peut plus tergiverser. Le jeu force à couper* »²². Dans le cas contraire, le nouveau gouvernement élu ne ferait que perpétuer la tradition haïtienne du pouvoir : la continuité dans le changement.

L'espoir d'un peuple mis à rude épreuve

Trois mois après sa prestation de serment, René Préval n'est plus au pied du mur mais dos au mur. La violence continue de bloquer toute perspective de changement ou d'investissement pour le pays. La tension

²¹ René Préval : « *N'envoyez pas de l'argent, mais des techniciens* », *Le Monde* du 28 juin 2006

²² Claude Moïse, *Le jeu force à couper*, *Le Matin*, éditorial du 10 juillet 2006

monte dans le pays lorsque, impuissant, le gouvernement décide de négocier avec les chefs de gangs. Au Palais National, le jour de la visite en Haïti du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, René Préval a opté pour le dialogue avec les groupes armés afin de résoudre l'épineux problème de l'insécurité. Le tollé déclenché dans l'opinion publique et parmi les parlementaires oblige le président à réviser sa position. Le mercredi 9 août 2006, il lance un sévère avertissement aux gangs : « *si vous ne remettez pas votre arme, vous serez mort !* », a-t-il dit, en les sommant d'intégrer le programme de Désarmement, démobilisation et de réinsertion (DDR) ou de choisir la mort. Le ton était certes ferme mais il en faut davantage pour apeurer les fauteurs de trouble qui, grâce à Lafanmi²³, se sont érigés en faiseurs et « défaiseurs » de pouvoir ces dernières années. La réponse ne se pas fait attendre : le lundi 14 août de nombreux partisans de Jean-Bertrand Aristide manifestent à Port-au-Prince pour réclamer le retour de ce dernier et vilipendent le chef de l'Etat. Ils rappellent à Préval que c'est « *grâce aux armes des quartiers populaires qu'il a pu accéder une deuxième fois au pouvoir* », en remportant les présidentielles de février 2006. Ils ont scandé dans les rues au président « *qu'il est ce qu'il est aujourd'hui grâce au Président Aristide qui était allé le chercher là où il se trouvait.* »²⁴ Préval qui refusait d'admettre que l'insécurité était de nature politique a donc été humilié publiquement par des malfrats de bas étage.

La violence redouble, les assassinats sont monnaie courante et le meurtre de Madame Lucienne Heurtelou Estimé, octogénaire et veuve du Président Dumarsais Estimé (1946-1950)²⁵ lors d'un *hold up* dans une

²³ Le parti de Jean Bertrand Aristide

²⁴ Radio Kiskeya, *De nombreux partisans d'Aristide réclament son retour et manifestent pour la première fois contre le Président Préval*, le 14 août 2006

²⁵ Lucienne Heurtelou, ancienne Première Dame et veuve de l'ancien Président haïtien, Dumarsais Estimé (1946-1950), a été la première femme diplomate de toute l'histoire d'Haïti et ambassadrice de 1959 à 1971, sous François Duvalier. Il y a environ cinq ans, elle avait publié "Dumarsais Estimé (Dialogue avec mes souvenirs)", un livre-témoignage sur la

bijouterie, vient une fois de plus choquer la nation. Plus que jamais, Haïti se trouve à ce carrefour de la transcendance illustré par les propos de Jean-Claude Bajoux, Directeur Exécutif du Centre Œcuménique des Droits de l'Homme : « *ce qui est essentiel, c'est que le nouveau gouvernement ne laisse traîner aucun doute sur sa position cardinale contre la violence et contre la corruption, deux mangeuses de femmes, d'hommes et d'enfants, deux tueuses d'Etat. Il lui faut exercer le pouvoir dans une position mentale de rupture avec les assassins d'Etat. Il lui faut trouver, dans la simplicité des mots et des gestes, le style et le ton de cette transcendance originelle qui les traverserait et qui s'exprimerait dans le cadre d'un nouveau contrat capable de guider notre voyage en modernité, sous le soleil de la justice et permettant à Madame Lucienne Heurtelou Estimé, veuve du Président Dumarsais Estimé, (et de toutes les autres victimes) de reposer en paix.*²⁶ »

C'est sur cette toile de fond que le Conseil de sécurité des Nations Unies émet la résolution 1702 qui renouvelle le mandat de la MINUSTAH pour les six prochains mois. La lecture de certains points de cette résolution serait encourageante si la MINUSTAH n'avait pas prouvé trop souvent qu'elle n'est qu'une force d'apparat. L'article 10 souligne « *l'intention du Secrétaire général de maximiser le rôle de la MINUSTAH dans la prévention de la criminalité, en particulier face à la menace que constituent les violences et les enlèvements commis par des bandes* » ; l'article 11 demande « *de réorienter ses efforts de désarmement, démobilisation et réintégration, afin de mieux réaliser cet objectif, en mettant en œuvre un programme complet de lutte contre la violence adapté aux conditions locales, comprenant notamment une aide aux initiatives visant à*

vie politique de son mari, passé à la postérité comme un "grand bâtisseur". Renversé le 10 mai 1950 par un coup d'Etat militaire, Dumarsais Estimé mourut trois ans plus tard à New York, le 20 juillet 1953.

²⁶ Jean Claude Bajoux, *Le carrefour de la transcendance*, 20 mai 2006.

*améliorer la gouvernance locale et à renforcer l'état de droit, et à offrir des possibilités d'emploi aux anciens membres des bandes et aux jeunes à risque.*²⁷ » Le mandat de la MINUSTAH est renforcé, ses termes précis et il ne tient qu'au gouvernement de donner son aval à la Mission des Nations Unies pour employer la manière forte contre des gangs qui maintiennent le pays en otage. Le nouveau Représentant du Secrétaire général des Nations Unies, le Guatémaltèque, M. Edmond Mulet l'exprime clairement : « *dans les prochains jours il y aura d'autres opérations sécuritaires, de prévention sur le terrain. Ces actions seront plus directes et plus précises. Les opérations sont exécutées sous les directives du gouvernement, nous ne pouvons aller ni plus loin, ni plus vite que ce que demande les autorités haïtiennes*²⁸ », précise-t-il.

La MINUSTAH qui avait acquis une mauvaise réputation auprès de l'ensemble de la population haïtienne va avoir l'occasion de redorer son image à travers une vague de terreur qui va s'installer dans la capitale. En octobre 2006, Hilaire Prophète, le porte parole de « *l'Opération Pa ka tann* » (Opération on ne peut plus attendre), organisation populaire *Lavalas*²⁹, annonce pour le 30 octobre 2006 le démarrage de la deuxième phase de l'Opération Bagdad³⁰

²⁷ Radio Kiskeya, *Le conseil des Nations Unies renforce le mandat de la mission des Nations Unies pour la Stabilisation d'Haïti et le proroge pour une période de six mois*, le mardi 15 août 2006, Radio Kiskeya

²⁸ Radio Métropole, *Edmond Mulet annonce des opérations pour rétablir un climat sécuritaire*, le 24 août 2006.

²⁹ Parti politique de Jean Bertrand Aristide

³⁰ En septembre 2004, les «chimères», gangs fidèles au président Aristide et armés par lui, ont lancé l'opération Bagdad. L'objectif avoué est de déstabiliser le pays, chasser les forces de l'ONU et rendre impossible la tenue de nouvelles élections, prévues pour l'automne 2005. Et ce, tant et aussi longtemps que Jean-Bertrand Aristide, ne sera pas de retour au pays. Le bilan de l'Opération Bagdad est lourd : 1.031 personnes, dont 73 policiers et 4 casques bleus de la MINUSTAH, ont été tuées en Haïti depuis mars 2004, dans le contexte de violence qui a suivi la chute de l'ancien président Jean Bertrand Aristide, selon un rapport rendu public le 15 juin 2005 par le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH). La terreur s'installe principalement dans la capitale et l'opération internationale

pour forcer le président Préval, par la violence, à réintégrer dans l'administration publique les employés révoqués entre 2004 et 2006. Les meurtres, viols et kidnappings se multiplient alors que des bandits armés, à travers des déclarations dans la presse, réaffirment leur volonté de mettre la capitale à feu et à sang pour obtenir satisfaction à leurs diverses revendications. Après avoir choisi de négocier avec les bandits, les autorités haïtiennes commettent un nouvel impair : il nomme au sein de la Commission Nationale de Démantèlement, Désarmement et Réinsertion (CNDDR), le porte-parole de l'Opération Bagdad I et membre de gang, Jean Baptiste Jean Philippe alias Samba Boukman. Les organisations de défense des droits humains dénoncent cette nomination en indiquant qu'elle constitue un message d'encouragement lancé aux groupes armés. La réussite de la CNDDR était dès lors compromise.

L'année 2006 se termine en véritable cauchemar pour les familles haïtiennes, toutes catégories sociales confondues. L'industrie du kidnapping fonctionne à plein régime et plus d'une cinquantaine d'enfants sont enlevés durant le mois de décembre, forçant les écoles à fermer prématurément leurs portes avant la fin de l'année. Des passagers de transport en commun sont enlevés et séquestrés. La psychose de la peur s'installe dans la capitale et le pays frise l'explosion sociale. Face à ces événements spectaculaires, la MINUSTAH, conformément à son mandat et avec l'aval du gouvernement, décide d'intervenir pour déloger les bandits du plus grand bidonville, Cité Soleil, réputé comme repère de kidnappeurs.

Sécurité : des efforts payants

The International Crisis Group pousse un cri d'alarme en février 2007. « *Le crime organisé et la violence criminelle menacent de submerger Haïti* » souligne-t-il dans son

de maintien de la paix des Nations-Unies, composée de 7 400 hommes n'arrive pas à contenir la violence.

rapport du 31 janvier 2007. « *Le système judiciaire haïtien est faible et complètement dépassé par la vague croissante d'enlèvements, de trafic de drogue et de personnes, d'agressions et de viols qui frappe le pays* ». Il recommande d'agir de toute urgence et que le gouvernement haïtien puisse faire preuve de véritable volonté politique. La communauté internationale elle aussi doit jouer un rôle important de soutien, ajoute-t-il³¹. Le début de l'année 2007 est également marqué par la violence. Selon le dernier rapport du Réseau National de défense des Droits Humains (RNDDH), du 1^{er} janvier au 31 mars 2007, au moins 136 personnes ont été tuées par balle³².

Toutefois, la police nationale haïtienne (PNH) et la MINUSTAH semblent enfin œuvrer ensemble dans la coordination de leurs opérations. Après des opérations d'envergure menées dans les bidonvilles, les gangs les plus importants sont démantelés, les zones de non droit disparaissent et les bidonvilles sont sécurisés. Ensuite, dans le cadre d'une nouvelle phase consistant en de multiples actions de plus petite envergure rapides et ponctuelles, les forces de l'ordre et de l'ONU arrêtent les criminels et saisissent leurs armes et munitions³³. Ces efforts portent leurs fruits et la population rassurée commence à aider et à renseigner la PNH et la MINUSTAH. Malgré le retrait de certains chefs de gangs dans les provinces, ces derniers sont capturés.

Dans un entretien exclusif accordé à Radio Métropole le 28 avril 2007 sur l'émission Metropolis³⁴, le Représentant des Nations Unies, M. Edmond Mulet a déclaré que depuis décembre 2006, 700 membres de gangs ont été arrêtés grâce à la collaboration de la population. « *Je suis très confiant que*

la situation s'améliore mais les défis sont encore énormes», a-t-il avoué. « *Il faut que les capacités de la PNH soient plus spécialisées dans des unités anti-kidnapping, l'investigation criminelle et la police judiciaire pour faire face aux nouveaux défis. Même si les bandits cherchent à se réorganiser, nous allons les poursuivre jusqu'à la fin.* »

Devant l'échec du Programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) mis en place par le gouvernement, Edmond Mulet s'est dit « mécontent » du système mis en place. Pour lui, le DDR traditionnel « *n'est pas applicable en Haïti. Nous n'avons pas en Haïti de groupes ou d'armée rebelles ou encore des guérilleros avec lesquels on peut négocier la remise d'armes et leur réinsertion dans la société. En Haïti, il y a une approche personnelle et individuelle avec chaque membre de gangs. L'approche institutionnelle que nous avons n'a pas donné les résultats voulus. Nous sommes en train de réviser tout notre mécanisme ici et travaillons à présent avec la Commission de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.* »

En tant que Guatémaltèque, M. Mulet a également dénoncé le double langage de la communauté internationale sur la prolifération des armes légères qui affecte les pays du Tiers Monde, dont Haïti : « *sur la table, il y a toute cette inquiétude sur l'armement, les armes légères, la violence et la criminalité à travers des conférences ici et là pour faire face à ces problèmes; mais, sous la table, les pays du tiers Monde sont inondés d'armes et de munitions (provenant d'autres pays fabricants d'armes). Je constate qu'il y a donc une double morale et un double langage et pour un pays comme Haïti, ce n'est pas facile de faire face à ce problème* » a-t-il conclu.

L'urgence de la réforme de la justice et de la relance économique

Le commandant du contingent brésilien de la MINUSTAH, le colonel Magno Barroso,

³¹ International Crisis Group, *Haïti : réforme de la justice et crise de la sécurité*, Briefing Amérique latine/Caraïbes N°14, 31 janvier 2007

³² RNDDH, *L'indicateur des Droits Humains*, numéro 6, avril 2007

³³ MINUSTAH.ORG *Deux présumés chefs de gang arrêtés au cours des dernières 24 heures*, 5 avril 2007

³⁴ Metropolis animé par Nancy Roc, Radio Métropole, 350^{ème} édition, Port-au-Prince, le 28 avril 2007

a déclaré le 31 mars dernier que « *la marche vers un plus haut niveau de sécurité devient irréversible* »³⁵. Contrairement aux années antérieures, les Haïtiens expriment une certaine satisfaction face à l'amélioration de la question sécuritaire mais dans un pays aussi volatile que le leur, ils ne peuvent s'empêcher de se poser la question suivante : jusqu'à quand ?

En effet, ils expriment encore de grandes réserves sur le dossier de l'insécurité et de l'impunité. Aucun grand procès n'a eu lieu, les cas des journalistes assassinés tels Jean Dominique, Brignol Lidor ou Jacques Roche restent toujours impunis. Quant aux grands barons de la drogue, les magnats de l'industrie du kidnapping et du crime organisé ainsi que leurs complices se trouvant dans des institutions étatiques, telles que la police et la justice, ils demeurent puissants et intouchables.

La réforme de la justice haïtienne est urgente. Elle fait parti de la réforme de l'État caractérisé par son délabrement et son abandon. La corruption qui est source d'insécurité judiciaire et d'impunité ne semble toujours pas être une priorité du gouvernement, contrairement aux promesses faites par le Premier ministre Alexis lors de la présentation de sa politique générale. De plus, depuis le début de l'année, on a constaté une détérioration des rapports entre la police et la justice, la persistance de graves dysfonctionnements dans la police, le système judiciaire et carcéral. Enfin, d'importantes avancées restent à concrétiser concernant la lutte contre la violence faite aux femmes et la condition des femmes.

Pour la relance économique d'Haïti, quelques étapes ont été franchies. Avec l'aide de la Communauté internationale, des travaux d'infrastructures ont été mis en chantier au cours des mois de février et de mars 2007. D'autre part, les bailleurs de

fonds ont fait des promesses alléchantes en juillet dernier au gouvernement haïtien : 750 millions de dollars pour les quinze prochains mois. Le Congrès des États-Unis d'Amérique a récemment voté la loi Hope visant à permettre l'accès au marché américain des produits finis assemblés sur le territoire haïtien ce qui a déclenché chez des entrepreneurs du Canada, de la France, des États-Unis d'Amérique et d'autres pays la volonté d'investir dans le pays. Toutefois, entre promesses et décaissement, beaucoup de temps peut s'écouler et la population ne peut plus attendre. C'est peut-être ce qui a poussé les Présidents chilienne, Michelle Bachelet et brésilien, Luiz Inácio Lula da Silva à renouveler le 26 avril 2007, à Santiago du Chili, leur soutien à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et appelé, une fois de plus, la communauté internationale à honorer ses engagements financiers envers Haïti.

Conclusion

Selon les observateurs politiques, le soutien infaillible des masses populaires à Préval est sa seule planche de salut. Pour cela, il doit améliorer la vie de la majorité avec la promotion de la production nationale. Pour ce faire, il ne pourra plus opter pour le choix néolibéral appliqué lors de son premier quinquennat. Ces derniers mois, le président Préval a esquissé certaines velléités d'autonomie vis-à-vis des puissances tutrices. La coopération entre Haïti, Cuba et le Venezuela tend à se renforcer alors que des analystes et des acteurs de la vie politique (parlementaires, membres de partis politiques) manifestent leur préoccupation au regard de la « légèreté apparente » avec laquelle le gouvernement est en train d'approfondir cette coopération sans même considérer et peser tous les enjeux et les conséquences que cela pourrait avoir pour le pays, vu l'inimitié qui existe

³⁵ Radio Métropole, *Des armes de gros calibres ont été transmises à la section désarmement de la Minustah* 31 mars 2007

entre l'actuel gouvernement américain et la République bolivarienne du Venezuela³⁶.

D'autres zones d'ombre sont préoccupantes telles que la volonté exprimée par le pouvoir exécutif d'initier un processus de consultations avec des secteurs de la vie nationale en vue d'arriver à un éventuel amendement de la Constitution haïtienne. Dans quel but ? Les rapports tendus entre Haïti et la République Dominicaine demeurent préjudiciables à Haïti : d'un côté, la République voisine plaide auprès de la Communauté internationale pour le décaissement des fonds en faveur d'Haïti et de l'autre, expulse en masse et brutalement des centaines d'Haïtiens de son territoire. En ce sens, la persécution et les menaces d'expulsion contre Sonia Pierre, défenseuse des droits de l'Homme a retenu l'attention des médias des deux côtés de la frontière.

Enfin, les services de base de la population n'ont toujours pas été adressés : la majorité du pays ne dispose ni d'eau courante, ni d'électricité. Les besoins énergétiques forcent la population à poursuivre un déboisement qui a ravagé le pays et laissé 1% seulement de couverture forestière. Haïti est qualifié de catastrophe écologique et chaque saison des pluies se transforme en saison meurtrière. Tout est prioritaire dans ce pays : l'éducation, la santé, les infrastructures, le chômage etc. Haïti et la communauté internationale devront donc faire preuve de beaucoup d'imagination pour faire renaître l'espoir au sein de la population.

« L'apprentissage de la démocratie est un exercice extrêmement difficile », a dit Préval le 17 janvier 2007. Aujourd'hui, même si Haïti est un pays naufragé, pauvre parmi les plus pauvres, il a réussi à retrouver le chemin de la légalité constitutionnelle. Préval ne pourra pas faire de miracles, mais

en jetant les bases d'un développement durable il pourrait inaugurer la stabilité d'un État de droit. Haïti ne peut se contenter de la légalité constitutionnelle sans prendre en compte l'indivisibilité des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. La restauration de cet État de droit est primordiale dans un pays où l'adage « le chaos plutôt que le changement par les urnes » a toujours été de mise. Préval et la communauté internationale comprendront-ils l'urgence des réformes à entreprendre ? Car, toute lenteur dans les réformes ne pourrait que servir le jeu de la déstabilisation inhérente à la violence politico-mafieuse qui a entraîné ce pays dans l'horreur et la misère.

³⁶ Alterpresse, Haïti : Les 100 premiers jours de l'année 2007 entre des lueurs d'espoir et des zones d'ombre, 11 avril 2007

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans cette publication demeurent l'entière responsabilité de l'auteur-e et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Observatoire des Amériques ou des membres du Centre Études internationales et Mondialisation (CEIM).